

Désignation de l'entreprise : SARLU 3 TECH 77			Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *		12			
Adresse de l'entreprise : 15-1 Rue de la Source			93470 COUBRON		Durée de l'exercice précédent *	12		
Numéro SIRET *					4 4 1 0 7 1 1 0 7 0 0 0 3 7		Néant ☐	
			Exercice N, clos le, 30092024		N-1 30092023			
			Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	Net 4
Capital souscrit non appelé (I)			AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement*	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	720	720		
		Fonds commercial (1)	AH	AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO				
		Constructions	AP	AQ				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	16 949	16 809	141	288
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	66 448	22 797	43 651	3 919
		Immobilisations en cours	AV	AW				
		Avances et acomptes	AX	AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
		Autres participations	CU	CV				
		Créances rattachées à des participations	BB	BC				
		Autres titres immobilisés	BD	BE				
		Prêts	BF	BG				
		Autres immobilisations financières *	BH	BI	900		900	900
TO TAL (II)			BJ	BK	85 017	40 325	44 692	5 107
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	5 250		5 250	10 980
		En cours de production de biens	BN	BO				16 771
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU				
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	298 661		298 661	252 008
		Autres créances (3)	BZ	CA	20 357		20 357	23 004
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE				
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	33 344		33 344	23 250	
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	2 259		2 259	1 841	
	TO TAL (III)	CJ	CK	359 871		359 871	327 855	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN						
TO TAL GENERAL (I à VI)			CO	1A	444 888	40 325	404 563	332 962
Renvois : (1) Dont droit au bail:			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	900	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété: *			Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SARLU 3 TECH 77			Néant ☐ *			
			Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :100 000.....)		DA	100 000	100 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB			
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)		DC			
	Réserve légale (3)		DD	5 701	4 997	
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)		DG	28 094	24 612	
	Report à nouveau		DH			
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	23 500	14 087	
	Subventions d'investissement		DJ			
	Provisions réglementées *		DK			
	TO TAL (I)		DL	157 295	143 696	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
Avances conditionnées		DN				
TO TAL (II)		DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP			
	Provisions pour charges		DQ			
	TO TAL (III)		DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS			
	Autres emprunts obligataires		DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	96 688	94 092	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	124	553	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	53 176	55 969	
	Dettes fiscales et sociales		DY	45 279	38 652	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ			
	Autres dettes		EA	52 000		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB			
TO TAL (IV)		EC	247 268	189 266		
Ecart de conversion passif * (V)		ED				
TO TAL GENERAL (I à V)		EE	404 563	332 962		
RENVois	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2)	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
			1D			
			1E			
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	247 268	189 266	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3 TECH
Société à responsabilité limitée
au capital de 100.000 €
Siège social : 15/17 rue de la source - 93470 COUBRON
441 071 107 RCS BOBIGNY

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 16 JANVIER 2025

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2024 s'élevant à 23.500 € :

- | | |
|----------------------------|----------|
| • A la réserve légale | 1.175 € |
| • A titre de de dividendes | 9.900 € |
| • Autres Réserves | 12.425 € |

Et rappelle qu'il a été décidé de distribuer 9.900 € de dividendes lors de l'Assemblée Générale du 11 juillet 2024 prélevés sur les Autres Réserves.

L'Associé unique prend acte des distributions de dividendes intervenues au titre des trois derniers exercices :

EXERCICE	MONTANT
31/12/2020	9.600 €
30/09/2022	NEANT
30/09/2023	NEANT

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LA GERANCE

Désignation de l'entreprise **SARLU 3 TECH 77**Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations							
INCORP.						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste					
								2		3					
	Frais d'établissement et de développement TOTAL I					CZ		D8		D9					
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II					KD	720	KE		KF					
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI					
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9		KJ		KK		KL					
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1		KM		KN		KO					
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	[Dont Com-posants	M2		KP		KQ		KR					
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	[Dont Com-posants	M3		KS	16 949	KT		KU					
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX					
		Matériel de transport *				KY	1 861	KZ		LA	50 175				
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	12 447	LC		LD	850				
		Emballages récupérables et divers *				LE	2 322	LF		LG					
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ					
	Avances et acomptes					LK		LL		LM					
	TOTAL III					LN	33 579	LO		LP	51 025				
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T					
	Autres participations					8U		8V		8W					
	Autres titres immobilisés					1P		1R		1S					
	Prêts et autres immobilisations financières					1T	900	1U		1V					
	TOTAL IV					LQ	900	LR		LS					
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)						ØG	35 199	ØH		ØJ	51 025				
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence					
INCORP.						par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
						1		2		3					
	Frais d'établissement et de développement TOTAL I					IN		CØ		DØ					
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II					IO		LV		LW	720				
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY					
	Constructions	Sur sol propre				IQ		MA		MB					
		Sur sol d'autrui				IR		MD		ME					
		Inst. gales, agencts et am. des constructions				IS		MG		MH					
		Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK	16 949				
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers				IU		MM		MN					
		Matériel de transport				IV		MP	1 207	MQ	50 830				
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS		MT	13 297				
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW	2 322				
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA					
	Avances et acomptes					NC		ND		NE					
	TOTAL III					IY		NG	1 207	NH	83 397				
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU		M7					
	Autres participations					IØ		ØX		ØY					
	Autres titres immobilisés					I1		2B		2C					
	Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E		2F	900				
	TOTAL IV					I3		NJ		NK	900				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)						I4		ØK	1 207	ØL	85 017				

Exercice N clos le : 3 0 0 9 2 0 2 4

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARLU 3 TECH 77 Néant ☐ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
	1	2			5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TO TAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise : SARLU3 TECH77													Néant ☐ *		
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (O U VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais établissement et développement			CY			EL			EM			EN			
Fonds commercial			RE			RF			RI			RJ			
Autres immobilisations incorporelles			PE		720	PF			PG			PH		720	
TOTAL I			RK		720	RM			RN			RO		720	
Terrains			PI			PJ			PK			PL			
Constructions	Sur sol propre		PM			PN			PO			PQ			
	Sur sol d'autrui		PR			PS			PT			PU			
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV			PW			PX			PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		16 662	QA		147	QB			QC		16 809	
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD			QE			QF			QG			
	Matériel de transport		QH		1 844	QI		8 614	QJ		1 207	QK		9 251	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL		9 125	QM		2 215	QN			QO		11 340	
corporelles	Emballages récupérables et divers		QP		1 741	QR		464	QS			QT		2 205	
	TOTAL II			QU		29 372	QV		11 440	QW		1 207	QX		39 605
TOTAL GENERAL (I + II)			ØN		30 092	ØP		11 440	ØQ		1 207	ØR		40 325	
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES													
Immob. amortissables		DOTATIONS			REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW						NY							
Total général non ventilé (NS + NT + NU)															
Total général non ventilé (NW - NY)															
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *													
		Montant net au début de l'exercice			Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements			Montant net à la fin de l'exercice				
Frais d'émission d'emprunt à étaler								Z9			Z8				
Primes de remboursement des obligations								SP			SR				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARLU3 TECH 77							Néant ☐ *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A		6B		6C		6D	
		6E		6F		6G		6H	
		Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		9U		9V		9W		9X	
		Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)		7C		UB		UC		UD
Dont dotations et reprises - d'exploitation - financières - exceptionnelles			UE		UF				
			UG		UH				
			UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.								10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.									